



SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-428

RELATIF À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Que le conseil municipal a adopté le 12 décembre 2022, le Règlement portant le numéro 2022-428 intitulé « Règlement sur l'adhésion de la municipalité à la cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Mékinac ».

Qu'une copie de ce règlement a été déposée au bureau municipal où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance durant les heures de bureau.

Que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Sainte-Anne-de-la-Pérade, ce 14 décembre 2022.

Jacques Taillefer
Directeur général et greffier-trésorier

Copie conforme

Donnée à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 22 août 2023

Jean Boucher
Directeur général et greffier-trésorier